



Systeme de bonus-malus SBM 07

Assurance contre les accidents non professionnels

suvaRisk

Couverture à toute épreuve

Principes de base et application du SBM 07

Le SBM 07 détermine le montant des primes des moyennes entreprises en tenant compte de leurs coûts propres. Les entreprises auxquelles le **SBM 07** est appliqué reçoivent une feuille de base.

Données de base et charges

Les charges financières pour les prestations d'assurance des six dernières années d'accident constituent la base du SBM 07. Elles comprennent les coûts des années d'accident 2002 à 2007 occasionnés jusqu'à fin 2007 ainsi que les coûts prévisibles (= provisions) relatifs aux accidents ayant eu lieu au cours de cette même période.

Dans la statistique selon l'année d'accident, les coûts des accidents sont imputés à l'année durant laquelle ceux-ci se sont produits.

Les coûts occasionnés par la suite sont ajoutés chaque année à l'année d'accident concernée. A la fin d'une année, les coûts prévisibles de chaque année d'accident sont estimés à titre de provisions.

Exemple pour l'année d'accident 2004:

Charges fin 2007 =

Coûts des accidents occasionnés au cours des années 2004 à fin 2007 +

Provisions fin 2007 (coûts des accidents de l'année 2004 occasionnés après 2007)

CHF 38'000 par accident au maximum sont pris en compte pour les frais de traitement et les indemnités journalières, ainsi que CHF 380'000 pour les capitaux des rentes.

Calcul des provisions

Frais de traitement et indemnités journalières:	en francs par cas et par année d'accident, en fonction des coûts occasionnés
Capitaux des rentes:	
– pour les rentes probables	en % de l'estimation plafonnée
– provisions collectives	en % des primes par année d'accident, indépendamment des cas de l'entreprise

Détermination du bonus-malus

Lors du calcul d'un éventuel bonus ou malus, le taux de risque de l'entreprise pour les frais de traitement et les indemnités journalières d'une part et pour les capitaux des rentes d'autre part est comparé aux valeurs correspondantes de la classe. Il résulte de cette différence un bonus ou un malus, que l'on soustrait ou que l'on ajoute le cas échéant au taux de base, obtenant ainsi le taux net nécessaire de l'entreprise.

Taux de prime 2009

Le taux de prime brut 2009 (suppléments inclus) correspond au taux de prime brut le plus

proche du taux brut nécessaire de l'entreprise dans le tarif des primes AANP. Le taux de prime brut peut être déduit du salaire brut du travailleur.

Application du modèle

Le SBM 07 est appliqué à partir d'une **prime de base** de CHF 360'000 sur six ans ou de CHF 60'000 par année. Cela correspond à une entreprise de près de 80 employés pour les classes présentant un faible risque AANP et à 50 collaborateurs environ pour les classes présentant un risque élevé.

Exemple de calcul sur la base des valeurs tirées de la feuille de base AANP suivante:

$$\text{Prime de base} = \frac{\text{MS (2002-2007)} \times \text{taux de base 2009}}{100} = \frac{52'788'700 \times 1.7800}{100} = 939'639$$

Feuille de base AANP

1. Données de base

Année d'accident	Masse salariale (MS) en 1'000 CHF	Prime nette	Nombre de cas			Coûts occasionnés		Capitaux des rentes
			Total	Rentes fixées	Rentes probables	Frais de traitement	Indemnité journalière (IJ)	
2002	8'424.5	133'745	27	0	0	18'920	30'260	0
2003	8'326.6	139'576	28	0	0	19'079	20'409	0
2004	8'164.4	143'858	28	0	0	32'268	34'598	0
2005	8'658.8	161'969	27	0	0	35'251	64'105	0
2006	9'718.2	181'733	22	0	-	29'702	58'647	0
2007	9'496.2	186'340	8	0	-	3'537	4'326	0
2002-2007	52'788.7	947'221	140	0	0	138'757	212'345	0

Prime de base SBM = (MS 2002-2007) x (taux de base classe 2009) = **939'639**

2. Charges déterminantes pour le SBM

Année d'accident		Frais de traitement + Indemnité journalière	Capitaux des rentes	Total
2002-2007	Coûts occasionnés	351'102	0	351'102
2002-2007	Provisions pour rentes probables	-	0	0
2002-2007	Provisions collectives	81'921	130'245	212'166
2002-2007	Charges	433'023	130'245	563'268
2002-2007	en déduction: Cas de recours, extournes	41'253	0	
2002-2007	Charges supérieures à la limite*	4'634	0	
2002-2007	Charges déterminantes pour le SBM	387'136	130'245	

* Limite par cas: 38'000 380'000

3. Calcul du bonus-malus 2002-2007

3.1	Taux de base classe 2009, compte tenu d'éventuelles conditions d'exploitation particulières			1.7800%
3.2	Taux de risque classe			1.4049%
	Incidence du SBM	Taux de risque SBM	Crédibilité**	
	Entreprise	Classe		
3.3	Frais de traitement + IJ (0.7334% - 0.6153%) x 0.767 x (1.7800 : 1.4049)			+ 0.1148%
3.4	Capitaux des rentes (0.2467% - 0.2913%) x 0.343 x (1.7800 : 1.4049)			- 0.0194%
3.5	Taux net nécessaire entreprise avec SBM			1.8754%
3.6	Taux brut nécessaire entreprise avec SBM			2.1802%

** dépend de la prime de base

4. Taux de prime

AANP	valable	Classe	Degré	Taux de prime brut (avec suppléments)	Suppléments***
4.1	Taux de base classe	jusque 2008	093	2.05%	
		dès 2009	093	2.07%	
4.2	Taux de prime entreprise	jusque 2008	16B	2.38%	15.25%
		dès 2009	16B	2.17%	16.25%

*** Suppléments en % des primes nettes pour administration (12.5), prévention (0.75) et allocations de renchérissement des rentes LAA (3.0)

Détails: www.suva.ch, suvaRisk, moyens d'information, conditions-cadres pour les systèmes de bonus-malus

Explications relatives à la feuille de base

1. Données de base

	sur la base:	jusqu'au:
Masse salariale, prime nette	de la déclaration des salaires et de la facture de primes	31.03.2008
Nombre total de cas	de l'acceptation	31.03.2008
Nombre de rentes fixées	de la fixation	31.12.2007
Nombre de rentes probables	de l'estimation de l'invalidité	31.03.2008
Coûts occasionnés	du paiement	31.12.2007

2. Charges déterminantes pour le SBM

Elles n'incluent ni les charges des cas de recours ni celles des cas graves supérieures à la limite.

Limite par cas

Pour les frais de traitement et les indemnités journalières	prise en charge de CHF 38'000 par cas au maximum
Pour les capitaux des rentes	prise en charge de CHF 380'000 par cas au maximum

3. Calcul du bonus-malus

3.1 Taux de base classe 2009

Le taux net constitue la base de calcul du bonus-malus.

Il finance les charges de la classe pour l'année d'accident 2009 ainsi que l'amortissement des déficits.

Tient compte des contributions de solidarité ou, à l'inverse, des crédits de solidarité de la classe.

3.2 Taux de risque classe	$= \frac{\text{Charges de la classe (2002-2007)}}{\text{MS de la classe (2002-2007)}} \times 100$
3.3/4 Taux de risque SBM entreprise	$= \frac{\text{Charges de l'entr. déterminantes pour le SBM (2002-2007)}}{\text{MS de l'entreprise (2002-2007)}} \times 100$
3.3/4 Taux de risque SBM classe	= Calculé de sorte que, pour la classe, somme des bonus = somme des malus

Crédibilité ou pertinence des données de l'entreprise

Il s'agit de la valeur à l'aide de laquelle on mesure l'écart entre le taux de risque de l'entreprise et celui de la classe.

Celle-ci est comprise entre 0 et 1. Plus la prime de base est élevée et plus la crédibilité est importante.

3.3 Crédibilité (FT+IJ)	$= \frac{\text{Prime de base SBM} - 250'000}{\text{Prime de base SBM} - 40'000}$
3.4 Crédibilité (CR)	$= \frac{\text{Prime de base SBM}}{\text{Prime de base SBM} + 1'800'000}$
3.3/4 Incidence du SBM (bonus/malus)	= (taux de risque SBM de l'entreprise - taux de risque SBM de la classe) x crédibilité x (taux de base : taux de risque)
3.5 Taux net nécessaire de l'entreprise selon le SBM	= taux de base +/- bonus/malus
3.6 Taux brut nécessaire de l'entreprise selon le SBM	= taux net nécessaire + suppléments

4. Taux de prime

4.2 Taux de prime 2009 de l'entreprise

Taux de prime brut	= taux du tarif de base AANP le plus proche du taux brut nécessaire
Variation maximale par an:	4 degrés

Le taux de prime brut peut être déduit du salaire brut du travailleur.

Une couverture à toute épreuve.

Les prestations principales de la Suva

La Suva propose une gamme de prestations complète, répondant aux besoins les plus divers.

Prestations pour soins et remboursement de frais

- Traitement médical
- Moyens auxiliaires
- Frais de sauvetage, de transport et de voyage

Prestations en espèces

- Indemnité journalière: 80 % du gain assuré
- Rente d'invalidité
- Indemnité pour atteinte à l'intégrité (en cas d'atteinte durable)
- Allocation pour impotent
- Rente de survivant

Prévention

- Conseil et contrôle
- Actions, campagnes
- Produits de sécurité
- Formation

Réadaptation

- New Case Management (NCM)
- Rehaklinik Bellikon
- Clinique romande de réadaptation Sion

Pour toute question, veuillez contacter votre agence Suva. Téléphone 0848 820 820 ou www.suva.ch

suvaRisk

Couverture à toute épreuve

